

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 1. Intitulé du projet

Projet de création d'un lotissement commercial et de bureaux sur la commune de Porto-Vecchio (2A).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
41. a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : Le projet comprend la création de 173 places de stationnement.
47. a)	La surface à défricher est supérieure à 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'aménagement d'un terrain sur une emprise d'environ 1,5 hectare en vue de la création d'un lotissement commercial comprenant quatre lots, répartis de la manière suivante : un restaurant, des commerces, un hôtel et des bureaux.

En outre, l'espace accueillera des espaces verts, des voies internes de circulation, des cheminements piétons, des zones de stationnement (173 places), et les équipements de gestion des eaux pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Urbaniser et valoriser l'entrée de Ville de Porto-Vecchio, en portant une attention particulière à l'intégration de la zone d'activité dans le paysage urbain,
- Offrir à la population actuelle et future un équipement commercial de qualité en redynamisant économiquement cette zone,
- Créer une continuité du réseau routier et des cheminements piétons entre le projet et le reste de l'agglomération pour faciliter son intégration au tissu urbain,
- Prendre en compte les enjeux environnementaux du secteur, matérialisés par la présence de zones soumises à des risques inondations,
- Mettre en valeur l'entrée de Ville en portant une attention particulière à la qualité des aménagements et des traitements paysagers.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consisteront à la construction d'un espace commercial, comprenant entre autres :

- Un bâtiment (lot 1) pour l'implantation d'un restaurant d'une emprise au sol de 504,76 m<sup>2</sup>, édifié en rez-de-chaussée
- Un bâtiment (lot 2) pour des commerces d'une emprise au sol de 1064,76 m<sup>2</sup>, construit également en rez-de-chaussée,
- Un bâtiment (lot 3) pour un hôtel élevé sur R+4, et d'une emprise au sol de 572,57 m<sup>2</sup>,
- Un bâtiment (lot 4) destiné à des bureaux, construit en R+1, et d'une emprise au sol de 540 m<sup>2</sup>,
- Des voiries de circulation et de stationnement en enrobée imperméable, représentant une superficie de 2866,7 m<sup>2</sup>,
- Des espaces verts autour des constructions, matérialisant une surface de 5297,30 m<sup>2</sup>,
- Un espace de 4155 m<sup>2</sup>, sanctuarisé en zone naturelle, représentant la limite du PPRI.

Dans sa conception, les travaux au travers la réalisation des 4 bâtiments seront de faible envergure. Ils seront accompagnés par la mise en oeuvre des différents réseaux de viabilité.

Initialement, ces opérations nécessiteront le défrichement et le décapage du sol pour les emprises destinées à la construction des bâtiments et à la voirie, soit environ 5800 m<sup>2</sup>.

**Les équipements liés à la gestion des eaux pluviales seront mis en oeuvre au début des travaux, de manière à récupérer les eaux de pluie souillées, et éventuellement les pollutions accidentelles au cours de la phase de chantier.**

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet fonctionnera comme un espace commercial, avec la possibilité d'accéder à une zone d'activité (commerces, restauration), et un espace de service (bureaux).

Sur le plan de son exploitation, il faut souligner que les eaux pluviales seront collectées par l'intermédiaire d'un réseau séparatif, puis traitées dans un déboureur/séparateur d'hydrocarbures, avant d'être tamponnées dans un bassin de rétention. Les effluents seront enfin rejetés dans le cours d'eau du Lagoniellu par l'intermédiaire d'un débit de fuite.

Les constructions seront toutes raccordées au réseau d'assainissement, si bien qu'aucun rejet ne sera effectué in situ.

Le projet ne sera pas à l'origine d'une quelconque émission (brûlage de déchets, rejet d'eau de process), hormis les nuisances sonores liées aux activités diurnes.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Permis d'aménager,
- Dossier d'étude Loi sur l'eau,
- Demande d'Autorisation de défrichement,
- Notice d'incidence Natura 2000

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Demande d'Autorisation de défrichement, car la surface défrichée est supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de la parcelle	15 290 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du projet	2 971 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	4 925 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces verts	5 297,30 m <sup>2</sup>
Stationnement	2 866,7 m <sup>2</sup>
Zone du PPRI sanctuarisée en espace vert	4 155 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit «Poretta di Lavonieddu»  
Section AL - Parcelle 353  
20137 PORTO-VECCHIO

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 9° 16' 43" ; 59 Lat. 41° 36' 25" ; 86

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est occupé par une végétation à la fois naturelle et plantée, sous la forme d'une strate arborée claire, avec un sous-bois entretenu (débroussaillé périodiquement).

Son usage n'est pas clairement défini à l'heure actuelle, mais plusieurs sentiers traduisent sa fréquentation pour rejoindre les espaces habités et commerciaux des abords. De plus, le site accueille de nombreux «points noirs», matérialisant des dépôts sauvages de déchets ménagers ou industriels (liés à la facilité d'accès).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Porto-Vecchio est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise à la Loi Montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise à la Loi Littoral, projet situé en dehors des espaces remarquables et caractéristiques (ERC).
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn - inondation - Vallée du Stabacciu. Approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2000. Une partie des terrains se caractérise par la présence d'un risque inondation (fort).										
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>										
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Projet situé dans le site concerné</th> <th>Distance</th> <th>n° du site</th> <th>Nom du site</th> <th>Type</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non</td> <td>170 m au Sud-Est</td> <td>FR9402010</td> <td>Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio</td> <td>SIC</td> </tr> </tbody> </table>	Projet situé dans le site concerné	Distance	n° du site	Nom du site	Type	Non	170 m au Sud-Est	FR9402010	Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio	SIC
Projet situé dans le site concerné	Distance	n° du site	Nom du site	Type									
Non	170 m au Sud-Est	FR9402010	Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio	SIC									
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de construction impliqueront la réalisation préalable des fondations des différents bâtiments. Cette opération impliquera la production de déblais qui seront dans la mesure du possible régalez sur toute la surface du terrain. En cas de matériaux excédentaires, ces derniers seront évacués vers un centre agréé (classe 3).
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une expertise préliminaire est fournie en Annexe 7. En synthèse, l'impact est mesuré : - Le site ne fait l'objet d'aucune mesure de protection particulière. Il est entretenu périodiquement, notamment pour des raisons de sécurité liées aux incendies. - L'intérêt patrimonial des espèces identifiées n'est pas remarquable, hormis le long du cours d'eau. Ces dernières seront préservées par l'inconstructibilité de la zone d'aléa fort du PPRI. Ce secteur ne sera en conséquence pas défriché hormis dans l'emprise de la voie «engins».
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Hormis le passage de quelques oiseaux, les expertises n'ont pas révélé d'observation particulière d'espèces faunistique protégée (notamment tortue d'Hermann, cistude).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Porto-Vecchio étant soumis au RNU, le terrain ne présente pas une classification spécifique. En l'état, il constitue une enclave au sein du tissu urbain et industriel de la commune et présente un état naturel. Aucune déclaration agricole n'a été effectuée au cours de ces dernières années.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation lié au ruisseau de Laguniellu. Le projet a tenu compte des risques identifiés au PPRI. La partie concernée par ce risque sur le terrain d'assiette du projet sera sanctuarisée en espace vert. Seule une voie de desserte (de secours) traversera la zone en limite (exigée par le SDIS).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet bénéficie d'un raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées domestiques de la commune.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux, avec la présence des engins, pourra constituer une source de nuisances sonores. Cette dernière sera de faible intensité, courte dans le temps (la durée des travaux est estimée à 1 an).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au cours de la phase d'exploitation, le bruit se limitera à la circulation des véhicules. La nuit la circulation sera réduite, et liée au fonctionnement de l'hôtel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La problématique liée au rejet des eaux pluviales est abordée dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau. En synthèse, une rétention sera mise en oeuvre par l'intermédiaire de tunnels enterrés, afin de compenser l'imperméabilisation liée au projet. Les eaux pluviales seront traitées par un débourbeur et un séparateur d'hydrocarbure, préalablement à leur rejet (sous la forme d'un débit de fuite).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La viabilité de la totalité des lots sera exécutée depuis les réseaux publics de la RT10. Les effluents domestiques seront collectés et canalisés.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 4 lots seront contraints de respecter une charte architecturale, dont les caractéristiques seront définies dans le règlement du lotissement commercial. Le volume des gabarits sera précis, et quel que soit le choix constructif de chacun des acquéreurs, les façades devront présenter un dessin de qualité, des modénatures d'embellissement et une cohérence dans le choix des matériaux de parement. Les enseignes seront calibrées pour ne pas saturer ce nouvel espace urbain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En limite de propriété côté RT10, une haie haute de 2 m à 4 m de hauteur est prévue. Un arbre sera planté toutes les 3 places de stationnement. Les places de stationnement sont réalisées en dalles alvéolaires.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

***Avis du bureau d'études INGECORSE***

Le projet s'inscrit au sein d'un secteur à vocation industrielle et commerciale, dont l'occupation actuelle est formée d'un espace naturel en dehors des zones de protection écologique (ZNIEFF, NATURA 2000, réserve, arrêté de biotope, espace remarquable,...), et pour lequel aucune exploitation agricole n'est mentionnée.

Les investigations de terrain ont mis en évidence un milieu semi-ouvert, qui fait l'objet, au regard de sa proximité avec le tissu urbain et industriel, d'entretiens périodiques. Ces opérations contiennent la végétation vers des strates basses, composées d'espèces et habitats ne présentant pas un grand intérêt patrimonial. Ces dernières espèces sont typiques du maquis bas mésoméditerranéen, alors que d'autres ont été plantées.

La strate arborée est uniforme et clairsemée. Elle apparaît toutefois en régression (maladie notamment). Au sein de cette unité, le chêne-liège et le chêne vert dominant, associés à des essences ornementales et plantées (pins).

L'intérêt du site réside dans sa partie Sud où s'insère le ruisseau de Laguniellu et sa végétation rivulaire. Dans le cadre du projet, la zone du ruisseau incluse au sein du PPRI sera sanctuarisée. Des actions seront mises en oeuvre afin d'améliorer sa qualité tant chimique qu'écologique (évacuations des dépôts sauvages, nettoyage du lit du cours d'eau). Les chênes seront également préservés dans les secteurs à vocation d'espace vert.

Parmi les espèces animales à fort intérêt patrimonial, la tortue d'Hermann et la Cistude ont fait l'objet d'une recherche spécifique. Les expertises n'ont pas révélé leur présence.

Sur la base de ces premiers éléments, le projet apparaît rationnel, notamment au niveau de sa dimension, avec peu d'impacts sur l'environnement. Il s'intègre dans un contexte particulièrement urbain au sein d'une dent creuse, favorisant ainsi la densification et non l'étalement (avec la consommation d'espaces naturels et/ou agricoles), tout en préservant les espaces à forts enjeux écologiques.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 6 : Plans des zonages du patrimoine naturel</p> <p>Annexe 7 : Étude écologique préalable et recherche de la tortue d'Hermann</p> <p>Annexe 8 : Description complémentaire du projet</p>

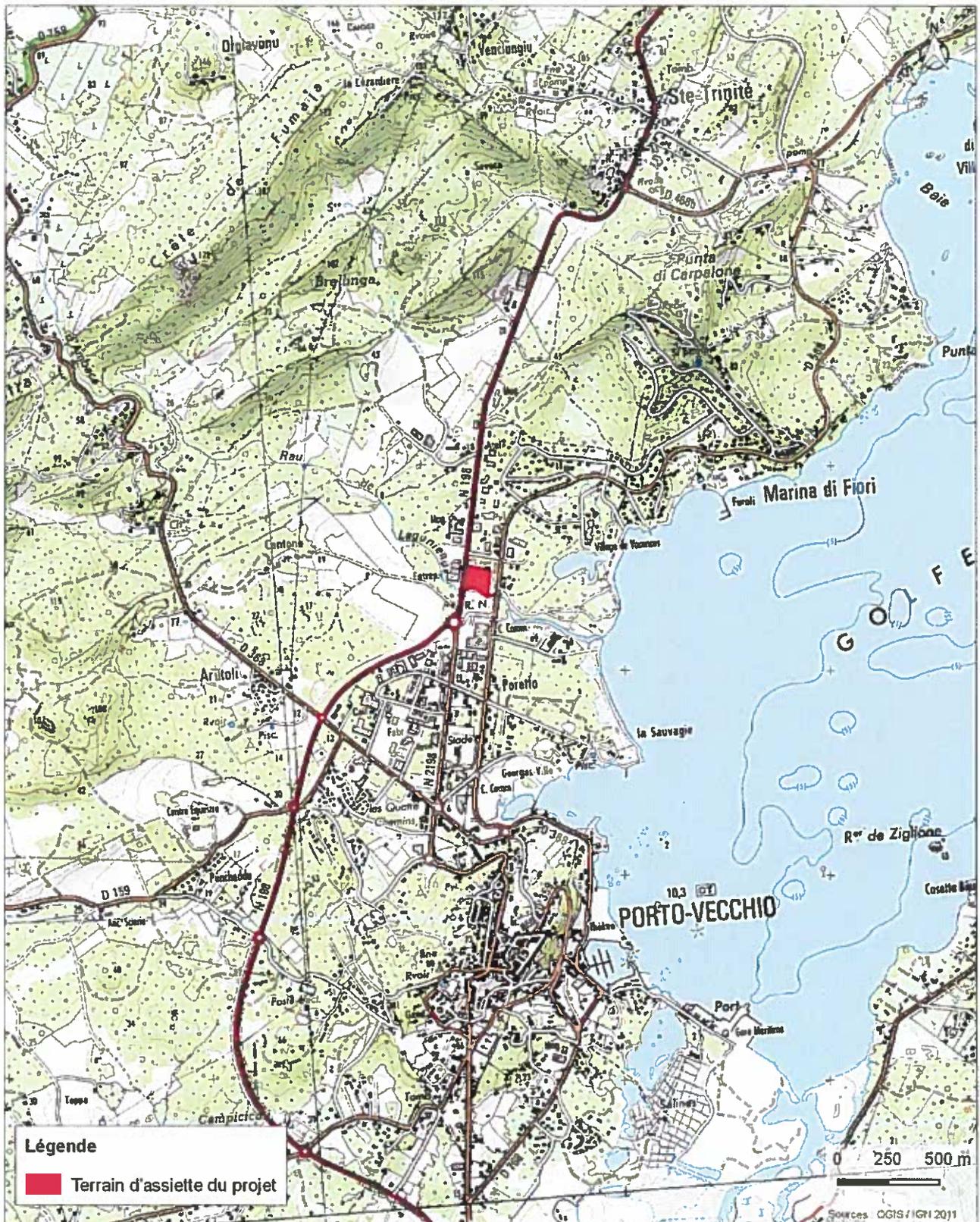
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **OLETTA** le, **05/10/2018**

Signature

**INGECORSE**  
 Lot n°7 Promo Évasion - 20228 OLETTA  
 Tél. : 04 91 52 47 05 - 06 74 32 94 32  
 Email : [ingecorse@gmail.com](mailto:ingecorse@gmail.com)  
 Siret : 798 742 060 00014 - APE : 7112B  
 TVA CEE : FR 78798742060



**Figure n°1 : Localisation géographique du projet à l'échelle communale**

INCECORSE

*Projet de création d'un lotissement commercial*

